

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Convention de
partenariat avec France
Habitation**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avait donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 07

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRANCE HABITATION

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 11 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé la démarche de construction de partenariats avec les bailleurs sociaux déclinant les objectifs de la Ville en matière de logement.

Avec 50 000 logements locatifs en Ile de France, France Habitation se situe parmi les plus importantes entreprises sociales de l'habitat. Acteur urbain de référence certifié ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités, ce bailleur est propriétaire dans le quartier du Bel Air, de 246 logements sociaux édifiés sur des terrains concédés à bail par la SEMAGER en septembre 1971.

Dans le cadre des nouvelles dynamiques urbaines enclenchées sur la ville avec la Tangentielle Ouest, le Contrat de Développement Territorial Confluence, la mutation du site saint-germanoï du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint-Germain, l'arrivée de l'université Paris Grand Ouest et de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye, la Ville et France Habitation sont convenues de conduire un programme d'actions concerté visant à permettre le développement d'une offre de logements répondant aux objectifs visés dans la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet dernier.

Cette convention doit permettre à France Habitation de devenir propriétaire des terrains sur lesquels sont édifiés les 246 logements. Elle doit également permettre la réalisation de 150 nouveaux logements locatifs sociaux d'ici à 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le bailleur social France Habitation annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame GENDRON, Monsieur BAZIN d'ORO (pouvoir à Monsieur MAILLARD), Monsieur MAILLARD, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Monsieur PÉRICARD s'abstenant, Monsieur le Maire, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERICARD, Monsieur BIHOUIS ne participant pas au vote,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le bailleur social France Habitation annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

